



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grand projet ferroviaire du sud-ouest

Question écrite n° 1075

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la stratégie du Gouvernement quant à la poursuite du Grand projet ferroviaire du sud-ouest (GPSO), qui permettra notamment de relier Paris à Toulouse en 3h10, soit un gain de temps d'une heure. Ce projet structurant est une véritable nécessité pour la 4ème ville de France ainsi que pour la population et les acteurs socio-économiques du sud-ouest de la France. Il apportera une amélioration majeure pour les déplacements ferroviaires dans l'ensemble du grand sud-ouest, à la fois pour les voyageurs, mais aussi pour les marchandises et permettra donc un report modal non négligeable de la route vers le transport ferroviaire. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), comprenant dans sa première phase les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, ainsi que les aménagements ferroviaires de la ligne existante au sud de Bordeaux (AFSB) et au nord de Toulouse (AFNT), vise à répondre aux besoins de mobilité de ces territoires en forte croissance. Au sein de ce vaste projet, les aménagements de la ligne existante Bordeaux-Toulouse, et en particulier les AFSB, doivent permettre l'insertion des trains à grande vitesse au droit des agglomérations, mais également répondre aux besoins de développement des transports du quotidien. Pour autant, l'avancement du projet GPSO, dans toutes ses composantes, doit être inscrit dans le contexte des réflexions en cours autour de la planification des grands projets d'infrastructures de transports. Face à l'impasse budgétaire de 10 Md€ à laquelle il se trouve confronté pour le seul quinquennat, mais également compte tenu de la priorité qu'il entend donner aux transports du quotidien et à la modernisation des réseaux existants, le Gouvernement a en effet annoncé, le 1er juillet dernier, une pause de tous les grands projets d'infrastructures de transport. C'est la raison pour laquelle a été installé, dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, le Conseil d'orientation des infrastructures chargé de proposer au Gouvernement une trajectoire pluriannuelle de financement des infrastructures de transport équilibrée entre recettes et dépenses, réaliste et sincère. Les conclusions de cette démarche, attendues pour la fin du mois de janvier 2018, devront permettre au Gouvernement de préparer la loi d'orientation sur les mobilités qui sera présentée au Parlement au printemps. Afin de ne pas reproduire les erreurs de gestion du passé, aucun projet ne sera désormais lancé sans un plan de financement exhaustif, crédible et garanti. Le Gouvernement a d'ores et déjà conscience des fortes attentes des élus et des territoires autour du projet GPSO. Ainsi, la ministre chargée des transports a eu l'occasion de rappeler l'importance qu'elle accorde à ce que le projet permette l'amélioration au plus vite de la capacité et de la fiabilité des circulations ferroviaires aux abords des métropoles bordelaise et toulousaine et contribue ainsi à réduire le trafic routier de transit. La réalisation à terme du projet GPSO doit ainsi s'accompagner de la recherche de toutes les optimisations possibles sur le réseau existant, afin de redonner de la régularité et de la capacité à un horizon de quelques années. Il s'agit notamment d'examiner les marges de manœuvre possibles par des optimisations de l'exploitation ferroviaire, d'une part, et d'identifier puis engager la réalisation des investissements de désaturation et de fluidification du trafic, notamment dans les nœuds ferroviaires de Bordeaux et de Toulouse, d'autre part.

Dans ce contexte, l'État, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, ainsi que Bordeaux Métropole et Toulouse Métropole se sont accordés, le 7 septembre 2017, pour poursuivre un travail commun afin d'examiner des optimisations techniques et convenir d'un phasage et d'un financement du projet partagés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1075

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 novembre 2017

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4355

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 211